

Arrêté relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers du conseil de l'INP-ENSIACET et les élections des représentants des usagers du conseil de l'INP-AgroToulouse et du conseil de l'INP-ENSEEIHHT - Scrutin du 6 au 7 mars 2025

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, L719-1 à L719-3 et L762-1 ;

Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le guide électoral de la DGESIP publié le 17 septembre 2024 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;

Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 31 janvier 2025 relative à l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers du conseil de l'INP-ENSIACET et les élections des représentants des usagers du conseil de l'INP-AgroToulouse et du conseil de l'INP-ENSEEIHHT ;

Vu la consultation du comité électoral consultatif réuni le 31 janvier 2025 et le 18 février 2025,

DÉCIDE

Article 1 : Calendrier électoral

Les élections programmées du 6 au 7 mars 2025 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 31 janvier 2025 susvisée se dérouleront du jeudi 6 mars 2025 – 8h00, en continu jusqu'au vendredi 7 mars 2025 – 16h.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 : Conseil de l'INP-ENSIACET

Collèges	Nom des listes	Nom des candidats	
A	ConseilA7	BOURGEOIS	FLORENT
		BARTHE	LAURIE
		DEHMAS	MOUKRANE
		BILLET	ANNE-MARIE
		BEHRA	PHILIPPE
B	B-1	HUEZ	JULITTE
		DUQUENNE	PHILIPPE
		RODRIGUEZ-DONIS	IVONNE
		DURAND	JÉRÔME
		SHCHERBAKOVA	NATALIYA
BIATSS	Tous ensemble	SAGNES	NORA
		PAPAIX	THOMAS
		PELLETIER	INGRID
		COURTY	MATTHIEU
		RASAMINIRINA	TOKY
USAGERS	VIA7 (Voix étudiantes A7)	COLLOMB-GROS	ÉTIENNE
		BOURBON	CARLA
		LOQUET	NATHAN
		MOURGUES	CATELLE
		SCHIARI	FLORIAN
		ROBERT	NICOLAS
		SOLERIEU	VINCENT
		SCANNELLA	CLOTHILDE
		BOUYSSOU	MARIUS
		FAVRE	TIMOTHÉ

Article 3 : Conseil de l'INP-AGROTOULOUSE

Collèges	Nom des listes	Nom des candidats	
USAGERS	AgroToulouse	LE CHEVALIER	AGATHE
		KANE	NOAH
		FRAYSSINET	CÉLIA
		MESSAL	YANEL
		GOUFFIER	CLÉMENCE
		TESTI	MATHIAS
		DE OLIVA SOARES QUENTAL	MARIANA

Article 4 : Conseil de l'INP-ENSEEIH

Collèges	Nom des listes	Nom des candidats	
USAGERS	CÉriz sur le gâteau	BARRE	FLAVIEN
		GARREAU	CLEMENCE
		MOUSSU	ELOI
		CARADEC	ANOUC
		GARNIER	ABEL
		ANTONIOU	LISE
		ARBONA	PABLO
		BOUDESOCQUE	JOANNE
		CAMPANA- -MOULY	MATIAS
		DEHOVE--ALOSI	ELOA
		SENECHAL	FLAVIEN
		DUBREUIL	OLIVIA

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 18 février 2025

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT